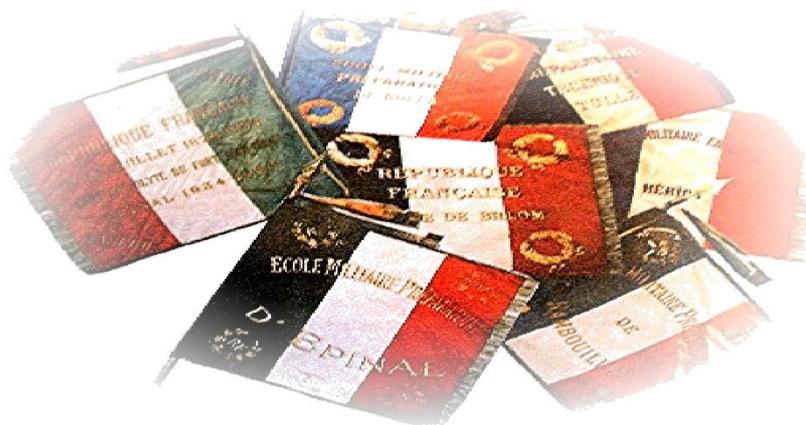


# LA SYMBOLIQUE TRICOLEURE DE LA RELIGION A LA REPUBLIQUE



Les symboles dans leur ensemble, caractérisent, notamment pour les militaires, leurs missions à travers leurs drapeaux, étendards, fanions et insignes et confèrent à leurs engagements une dimension « emblématique » pérennisée dans la tradition. Ils perpétuent aussi un usage ancien qui répond à un besoin profondément ancré dans l'âme militaire : celui de s'identifier, en opérations ou au combat à travers des signes de ralliement portés ou arborés avec fierté.



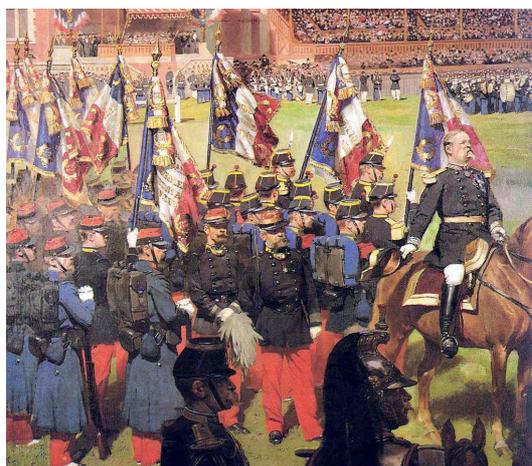
Les symboles utilisés sont parfois cocasses lorsque les poilus pendant la Grande Guerre adoptent la représentation de la « vache qui rit », afin de tourner en dérision la « Walkyrie » germanique.. Ils expriment à d'autres moments le refus de la défaite, du renoncement et de l'abandon lorsque le jeune capitaine Massu fait coudre, maladroitement, mais avec fierté, une croix de Lorraine sur le drapeau qui flotte au dessus de son poste de commandement à Zouar lors de la visite du général De Gaulle le 1<sup>er</sup> mai 1941.

Ils sont aussi utilisés pour traduire l'exaltation de la victoire avec la remise des Aigles par l'Empereur. Ils marquent encore la rupture avec le passé et la volonté de renouveau avec le président de la République distribuant les drapeaux de la « revanche » aux régiments de la III<sup>ème</sup> République, ou, avec le général De Gaulle, remettant en avril 1945 les nouveaux drapeaux et étendards aux régiments de la France au combat.

Vous l'aurez compris à l'énoncé de ce préambule, s'il y a un symbole fort c'est bien le drapeau, vecteur des traditions militaires républicaines, certes, mais pas seulement...

Au cours du XIX<sup>ème</sup> siècle, le cérémonial militaire français accorde une place grandissante au drapeau tricolore, emblème national depuis 1830, par delà la succession des régimes politiques. Avec l'avènement de la III<sup>ème</sup> République, renforcé par la réaction patriotique de la défaite, le culte du drapeau (et vous verrez ensuite que le mot culte a tout son sens) atteint son apogée.

Certes il s'y mêle une double légitimité, à la fois nationale et républicaine, mais cette dernière finit par absorber la première et se confondre avec elle.. Un « syncrétisme » s'opère à l'aube des années 1880 autour de « **la religion du drapeau, du culte de l'armée et de la ferveur républicaine** ». Il prend tout son sens le 14 juillet 1880 à la revue de Longchamp lorsque sont remis les emblèmes« nouveaux modèles » des quelques 400 régiments de l'armée française à leurs chefs de corps en présence du Chef de l'Etat et des corps constitués. La présentation des «*trois couleurs nationales, disposées en trois bandes égales, le bleu attaché à la hampe, le blanc au milieu, le rouge flottant à l'extrémité* », proposées par le peintre DAVID, avait été adoptée par décret du 8 mars 1848.



Le 25 juillet suivant, dans chaque garnison, le colonel transmet à son régiment le drapeau reçu, à l'occasion d'une cérémonie militaire locale dont la généralisation, partout en France au même moment, traduit la portée nationale.

En fait, les trois couleurs qui ornent nos édifices publics, celles qui précédaient dans les conflits classiques les troupes montant à l'assaut de l'ennemi, celles qui toujours font référence à un symbole d'unité nationale, ont une histoire beaucoup plus lointaine que celle communément admise.

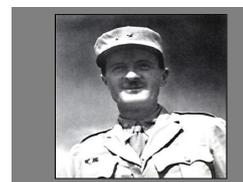
L'histoire enseignée a souvent réduit à une vision jacobine l'origine de ces trois couleurs alors qu'en creusant un peu, avec un souci d'objectivité, ces couleurs ont pour origine la recherche d'une protection divine et de ralliement face au danger.

En liminaire à cet exposé, j'évoquerai deux personnages, un poète : Alphonse de Lamartine qui en 1848 a défendu avec talent nos trois couleurs en apostrophant ainsi les émeutiers



*« Le drapeau rouge d'ailleurs, je ne l'adopterai jamais et je vais vous dire dans un seul mot pourquoi je m'y oppose de toutes les forces de ma conviction et de mon patriotisme. C'est que le drapeau tricolore, citoyens, a fait le tour du monde avec la République et l'Empire, avec vos libertés et vos gloires et que le drapeau rouge n'a fait que le tour du Champs de mars traîné dans le sang du peuple ».*

et le colonel Leclerc de Hautecloque (futur maréchal de France) le 1<sup>er</sup> mars 1941 lors de son fameux serment de Koufra en réalité la seconde photo date du 26 novembre 1946 à Strasbourg pour le second anniversaire de la libération de la ville - Leclerc est alors général d'armée et grand croix de la Légion d'honneur



*« Jurez de ne déposer les armes que lorsque nos couleurs, nos belles couleurs flotteront sur la cathédrale de Strasbourg »*

Ces deux personnages, dans leur diversité ont donné, avec quelques autres, toute sa force symbolique au drapeau tricolore.

## ORIGINE DES TROIS COULEURS

Le bleu est la couleur primitive de la Nation, couleur de la chape de Saint-Martin que le saint partage avec un mendiant en 332 à Amiens. Plus tard, l'armée française, placée sous la protection des reliques des saints, emporte à la bataille cette chape comme bannière royale. Au 12e siècle, au moment où apparaissent les armoiries, l'écu des rois de France est bleu.

Le rouge est la couleur de l'oriflamme (bannière) de Saint-Denis. Le vermeil rappelle la tunique rouge du sang de Saint-Denis, premier évêque de Lutèce martyrisé. A partir de Louis VI, les rois de France vont chercher et brandir rituellement cet oriflamme lorsqu'ils convoquent la noblesse pour une campagne militaire.

Au 15e siècle le blanc est la couleur des Orléans, défenseurs de la cause royale. Cette couleur est aussi la couleur du commandement suprême et la couleur des rois de France jusqu'à la Révolution.

Mais en réalité, la naissance du drapeau tricolore va mettre en jeu les armes de la ville de Paris, puisque en définitive les couleurs nationales en 1789 ont été constituées par l'association du blanc, couleur portée par le Roi, comme chef des armées du royaume, avec le bleu et le rouge, couleurs de la capitale.

## LE TRICOLERE AVANT LA RÉVOLUTION

La combinaison des trois couleurs, à savoir, le bleu, le blanc et le rouge, apparaît aussi bien avant la Révolution française sans qu'elle soit pour autant représentative d'un symbole fort. Il est possible toutefois d'évoquer diverses hypothèses :

Déjà, sous Charles V, un manuscrit des grandes chroniques de France, présente des enluminures encadrées d'un filet tricolore.

Au cours de la guerre de Cent Ans, les soldats français qui participent à l'attaque de la ville de Dieppe sont vêtus partie de bleu, partie de rouge, en portant de plus une croix blanche sur leur costume.



Sous Charles VII, la livrée royale est parfois tricolore. Quand Louis XI fait son entrée dans Paris en 1461, il porte un chaperon bleu, un vêtement rouge et une sorte de surplis blanc. Certains drapeaux tels par exemple ceux des gardes françaises en 1563 sont bleus avec une croix blanche et une cravate rouge à la hampe.

La livrée royale est incarnat, blanche et bleue sous Charles IX, mais, sous Henri IV elle devient blanche, incarnat et bleue et ne variera plus désormais jusqu'à Louis XVI, Charles X et même... jusqu'à Louis-Philippe.

Le bleu couleur de l'écu des rois de France, puis le rouge symbolisent la Navarre dont l'écu est rouge, les rois de France étant également rois de Navarre, depuis l'avènement d'Henri IV, mais figurant peut-être aussi la robe rouge portée par nos rois en dessous du long manteau royal semé de fleurs de lys d'or quand ils tiennent une cour plénière.



Sous l'Ancien certains drapeaux royaux laissaient apparaître une timide représentation du tricolore avec une approche de la symbolique que nous verrons ensuite.

## LES ARMES DE PARIS

4



Un bateau, des fleurs de lys, et les couleurs rouge et bleue. Le navire évoque la corporation des nautoniers et a toujours figuré sur les sceaux anciens de la cité.

En vertu d'un pacte tacite entre le peuple parisien et le roi, les fleurs de lys sont placées par les parisiens sur leurs armes en signe de la protection que leur doit le souverain.

La bannière de Paris est celle même de Saint-Denis, martyr et premier évêque du diocèse. La livrée de la ville est évidemment bleue et rouge. C'est ainsi que vont naître les couleurs nationales enfin associées après plusieurs siècles de notre histoire.

### « RECUPERATION » SYMBOLIQUE DES TROIS COULEURS A LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE



Nos trois couleurs , telles qu'elles nous sont représentées actuellement datent de 1789.

Le bleu et le rouge, après avoir été réunis pour la première fois au 14e siècle sur la bannière d'Étienne MARCEL, prévôt des marchands, sont devenues les couleurs des armes de Paris.

le 13 juillet 1789, la milice parisienne, future garde nationale, arbore ces deux couleurs sur ses cocardes.

Le 17 juillet, Bailly, maire de Paris, épingle une cocarde aux couleurs de sa ville sur la cocarde blanche de Louis XVI, affirmant ainsi publiquement la victoire du peuple sur les privilégiés, ainsi est né le tricolore.

Nous pouvons constater dès lors le revirement total de l'aspect symbolique de ces couleurs passant du sacré au profane jacobin.

### LE BLEU de la chape de Saint-Martin à l'écu de France



Le bleu serait la couleur la plus ancienne de notre histoire et des auteurs qui aiment remonter loin dans le temps assurent même qu'après la conversion de Clovis, un jour de Noël vers l'an 496 dans la cathédrale de Reims, on plaça l'armée franque sous la protection des reliques des saints. La tradition rapporte ainsi qu'en 507 à la bataille de Vouillé, près de Poitiers, Clovis a fait amener la chape bleue de Saint-Martin et obtint ainsi la victoire.



Cette relique était placée, avec d'autres dans une châsse, sorte de pavillon portatif que le roi faisait déposer dans un oratoire privé, non loin de l'endroit où il habitait, d'où le nom de « chapelle » donné à l'oratoire, abritant la chape et de « chapelains » donné aux religieux qui veillaient sur elle.

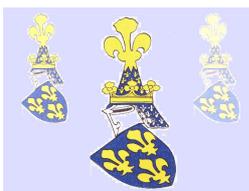
Mais une relique ne peut vraiment avoir aucune utilité comme enseigne visible par des troubles au combat. Elle est d'un maniement peu commode et c'est alors que l'on fabrique des étendards ou bannières bleues symbolisant cette chape mais n'y ressemblant plus guère quant à leur forme puisque la chape en elle-même est une sorte de vêtement.

La bannière bleue apparaît sur une mosaïque de Saint Jean de Latran qui nous montre le couronnement de Charlemagne en l'an 800 par le pape Léon III avec une bannière portant six roses rouges sur fond bleu.

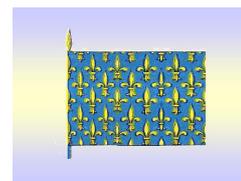
La chape de Saint-Martin (ou son imitation) est indiquée par la tradition comme présente lors de la célèbre bataille de Poitiers en 732 quand Charles Martel repousse les Sarrasins.., le bleu paraît donc avoir eu en ces temps lointains un caractère en quelque sorte nationale.

Une seule chose est certaine : l'écu des rois de France sera de couleur bleue au moment où apparaîtront les armoiries, c'est à dire sous Louis VII et peut-être même Louis VI, donc au 12e siècle.

Hervé Pinoteau qui nous permet de préciser du moins que le bleu de l'écu de France (bleu outre-mer ou tirant sur le bleu de Prusse) était celui de Marie, reine des Cieux, qui portait un voile bleu sombre constellé d'étoiles et symbolisant le Monde. En ces temps de foi profonde, le symbolisme est donc bien imprégné d'esprit chrétien., d'où une certaine constance dans une origine sacrée, ou voulue comme telle. (vous remarquerez également que nous retrouvons ce symbolisme dans le drapeau européen.



D'autre part, l'écu de France s'accompagnait d'un semis de fleurs de lys d'or.. Le symbole de la fleur de lys a aussi fait couler beaucoup d'encre quant à son origine.



Sur une miniature du 14<sup>e</sup> siècle, on voit Philippe-Auguste s'embarquant pour la croisade, couronne en tête et revêtu d'un grand manteau fleurdelisé. Mais, assez rapidement le semis de fleurs de lys va se limiter à trois seulement, sur le fanion royal.

Une autre miniature des chroniques de France nous représente déjà en 1307 les trois fleurs de lys symbolisant la foi de la Maison de France en la Trinité.

## LE BLANC

### Croix blanches et bannières blanches...

Grande était la misère au royaume de France au début du 14<sup>e</sup> siècle. Grande était aussi la haine entre le parti de Jean sans Peur, duc de Bourgogne et celui du duc d'Orléans, appelé parti des Armagnacs. L'assassinat du duc d'Orléans en 1407 déchaîne la guerre civile à laquelle s'ajoute bientôt la guerre étrangère puisque les Bourguignons appellent à leur aide le roi d'Angleterre tandis que la France n'a à sa tête que le malheureux roi fou Charles VI.

Notre pays traverse alors la période la plus dramatique de son histoire. Le royaume est dépecé par le honteux traité de Troyes signé le 21 mai 1420. Henri V roi d'Angleterre, devient en effet, « l'héritier de France » et fait frapper des monnaies aux armes de France et d'Angleterre.

Pourtant, la guerre continue. Dans les combats, les anglais arborent la bannière de Saint-Georges, blanche avec une croix rouge. Alliés des anglais, les bourguignons portent également une croix rouge mais disposée obliquement en « croix de Saint-André » (on trouve d'ailleurs ce mélange de croix actuellement sur l'Union Jack – emblème de la Grande-Bretagne). Les Armagnacs prennent alors pour signe de ralliement dès 1413 une croix blanche par opposition à leurs ennemis.

Quand Charles VII monte sur le trône de France, il ajoute au drapeau fleurdelisé la croix blanche des Armagnacs défenseurs de la cause royale vis à vis des Anglais.

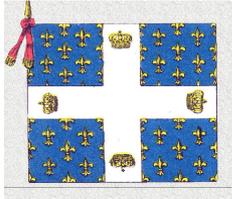


Quelques années plus tard c'est la merveilleuse épopée de Jeanne d'Arc. Comme signe de ralliement, elle choisit un étendard qui l'accompagnera partout, notamment au sacre de Charles VII à Reims en 1429, et Jeanne pourra dire fièrement « *Il avait été à la peine c'était bien raison qu'il fût à l'honneur* ». L'étendard de Jeanne d'Arc était de couleur blanche avec l'image de Dieu tenant le globe, accompagné de deux anges à ses côtés.

**La couleur blanche devient alors couleur de commandement** et, les drapeaux se chargent de la croix blanche. Par la suite, le pavillon blanc ou « cornette » blanche symbolisera le commandement militaire, insigne du colonel de chaque régiment. On ne peut passer sous silence ici le trop fameux panache blanc que près de deux siècles plus tard Henry IV rendra célèbre à la bataille d'Ivry. C'est en effet à cette occasion que le roi déclara à ses troupes que si elles perdaient leurs enseignes, cornettes ou guidons, le panache blanc qu'ils voyaient sur son « armure » leur en servirait aussi longtemps qu'il lui resterait une goutte de sang.

En 1638, le drapeau blanc sera le drapeau du Roi, colonel général de l'armée, ainsi que celui de la marine. De son côté, la croix blanche demeurera sur les autres drapeaux, aussi bien sur le grand étendard des archers de Charles VII que sur celui des gardes françaises sous Louis XV.

En dehors de la croix blanche, la couleur des drapeaux varie selon les régiments, c'est à dire que d'autres couleurs apparaissent entre les quatre bras de la croix blanche.



Une très curieuse ordonnance de Louis XIV en date du 9 octobre 1661 rappelle que « l'ancien pavillon de la nation française est la croix blanche dans un étendard d'étoffe bleue avec l'écu des armes de sa Majesté sur le tout ».

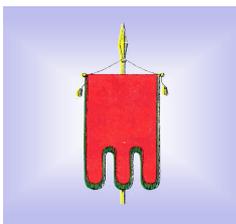
Le pavillon entièrement blanc, surchargé ou non du blason brodé apparaît donc comme réservé au Roi, à la marine ou aux colonels des régiments indépendamment des autres bannières, étendards ou drapeaux qui, presque tous, portaient la croix blanche. Ce symbole du commandement aurait survécu, croit-on, notamment sur le bicorne de la tenue de cérémonie que portaient jusqu'à la veille de la seconde guerre mondiale, les officiers généraux exerçant de grands commandements notamment les officiers généraux ayant rang et appellation de corps d'armée, d'armée et les maréchaux de France).



Il est à noter que le fanion personnel du président de la République, chef suprême des armées est orné d'une écharpe blanche, signe distinctif de commandement partagé avec les maréchaux de France.

Ces derniers portaient également la ceinture de commandement blanc et or dans les tenues de cérémonie en vigueur jusqu'à la fin de la troisième République (pour mémoire les généraux de brigade portaient la ceinture bleue et or et les généraux de division la ceinture rouge et or).

### **LE ROUGE** **L'oriflamme de Saint-Denis**



Quand le Roi se battait contre l'Empereur, et aussi bien souvent contre ses propres vassaux trop turbulents, il avait pour signe distinctif un gonfanon de couleur vermeille unie que l'on appelait l'oriflamme de Saint-Denis. Cet oriflamme entre dans l'histoire de France quand le comté du Vexin (où se trouve Saint-Denis) est réuni à la couronne de France. Avant c'était la bannière paroissiale de Paris en souvenir de son premier évêque Saint-Denis qui avait été décapité.

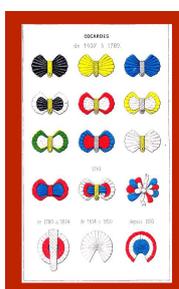
Ce rattachement à la couronne a pour effet « d'annexer » l'oriflamme au pouvoir royal. Louis VI le Gros décide en 1124, pour la première fois, de lever l'oriflamme contre l'empereur d'Allemagne Henri V qui se prépare à assiéger Reims. L'empereur s'en va sans combattre et l'on attribue aussitôt cet heureux dénouement à la protection spéciale de l'oriflamme de Saint-Denis. Désormais l'oriflamme sera levé 21 fois dans 4 croisades et 17 guerres entre 1124 et 1386.

Quand Philippe Auguste décide de partir pour la croisade, il adopte sur sa tenue une croix rouge, le 21 janvier 1188 en s'inspirant de la couleur de l'oriflamme qui apparaît pour la dernière fois dans un combat en 1415.

L'oriflamme a un caractère religieux et sa levée est entourée de tout un cérémonial. Les reliques de Saint-Denis sont d'abord exposées publiquement, puis le roi vient s'agenouiller devant l'oriflamme avant de le confier à un chevalier choisi parmi les plus braves. Celui-ci jure solennellement de le porter dans le combat et de ne jamais l'abandonner quoi qu'il arrive. Les autres chevaliers embrassent l'oriflamme. Au moment de la bataille, le chevalier ainsi désigné suspend l'oriflamme à son cou en précédant le roi, mais quand il arrive en face de l'ennemi, il le fixe au bout de sa lance et marche ainsi devant l'armée royale.

La couleur symbolise le sang des martyrs et l'Église l'attribue aux ornements sacerdotaux pour les messes célébrées les jours qui leurs sont consacrés. Il s'agit donc bien ici encore d'une couleur liturgique.

## DE LA COCARDE AU DRAPEAU



Quand le 9 juillet 1789 les États Généraux décident de prendre le nom d'Assemblée Constituante, Louis XVI renvoie Necker le 11 et forme un ministère avec le baron de Breteuil

L'annonce du renvoi de Necker se répand dans Paris dans la matinée du dimanche 12 juillet et provoque un véritable affolement. On craint la banqueroute. Au Palais Royal, Camille Desmoulins annonce le « *danger d'une Saint Barthélémy de patriotes* ». Arrachant les feuilles des marronniers pour en faire des cocardes, la foule cherche des armes. On sonne le tocsin. Les électeurs du Tiers État aux États

Généraux constituent avec le bureau de la ville, c'est à dire le Prévôt des Marchands et les Échevins, un comité permanent. Une milice parisienne (future garde nationale), se constitue. Le 13 juillet 1789, le comité prend un arrêté organisant cette milice et, dans son article 10, décide ce qui suit : « *Comme il est nécessaire que chaque membre qui compose cette milice parisienne porte une marque distinctive, les couleurs de la ville ont été adoptées par l'Assemblée Générale* ».

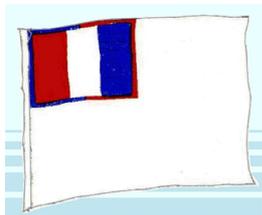
Le texte est notamment signé par le Prévôt des Marchands, De Flesselles, qui dès le lendemain 14 juillet est massacré et sa tête promenée au bout d'une pique après la prise de la Bastille.

Le 15 juillet, Louis XVI annonce le renvoi des troupes qu'il avait appelées en renfort. Il est décidé à affronter lui-même l'orage et le 17 juillet, sans escorte, le roi entre à 16 heures 20 dans la grande salle de l' Hôtel de Ville où le nouveau maire, Bailly, comme nous l'avons évoqué, l'accueille en lui présentant une cocarde semblable à celle que les citoyens avaient adoptée. La cocarde bleue et rouge se trouve jointe à la cocarde blanche qui était fixée au chapeau du Roi. Louis XVI se présente ainsi au balcon de l'Hôtel de Ville, avec la nouvelle cocarde et se fait acclamer.

Il n'existe aucun document officiel décidant que les couleurs nationales seraient constituées du blanc du bleu et du rouge, mais dans les mémoires du général de Lafayette se trouve une note de celui-ci déclarant que voulant « nationaliser » l'ancienne couleur française en la mêlant aux couleurs de la Révolution, il avait proposé à l'Hôtel de Ville la cocarde tricolore et l'avait fait adopter.

Le seul document officiel après celui du 13 juillet 1789 est daté du 4 octobre 1789. La municipalité parisienne arrête que « *la cocarde aux couleurs rouges, bleue et blanche est la seule que les citoyens doivent porter, puisque la cocarde originellement adoptée a été un signe de fraternité pour les citoyens et que sa majesté l'a adoptée elle-même-* »

Cet arrêté a été pris à la veille des journées d'émeutes des 5 et 6 octobre qui ont vu le retour forcé de la famille royale dans la capitale. Il n'est cependant toujours pas touché aux drapeaux. Pour le moment la cocarde ne préfigure pas un drapeau et demeure cantonnée dans son rôle d'insigne distinctif des citoyens. Le 29 mai 1790 a lieu la grandiose fête de la Fédération où flottent les bannières blanches des fédérations, de même que le drapeau blanc est arboré sur le dais du Roi.



Mais les jours du drapeau blanc sont comptés. Trois mois après la fête de la Fédération, les marins de l'escadre de Brest s'agitent. La publication du code pénal de la marine suscite une insurrection et au cours des débats qui roulent sur ce sujet à l'Assemblée Nationale, un député, Menou propose, dans la séance du 19 octobre 1790 que le pavillon blanc soit remplacé par le pavillon tricolore.

Ce projet soulève d'abord les protestations d'un certain nombre de députés qui ne voient pas l'utilité de changer le drapeau qui a accompagné la flotte française au cours de tant de combats héroïques. Le député Foucault parle même du « *nouveau hochet des trois couleurs* ».

L'Assemblée décide par deux décrets sanctionnés les 23 et 31 octobre 1790 par Louis XVI que les couleurs nationales -rouge, blanc, bleu- seraient désormais disposées sur les pavillons de la marine. Les drapeaux arborés sur les navires de la flotte demeureraient jusqu'alors les étendards blancs dont seulement le coin supérieur gauche près de la hampe est constitué par un rectangle rouge, blanc, bleu. (on retrouve le même dispositif actuellement sur les pavillons de la marine britannique).

Le 5 juillet 1792, un décret oblige tout homme résidant ou voyageant en France à porter la cocarde nationale, et le 2 août, une semaine avant la tragique journée qui a vu la fin de la monarchie, il a été défendu de vendre des cocardes autres qu'aux couleurs nationales, défense qu'un nouveau décret du 17 septembre sanctionne même de la peine de mort.

## DE LA RÉVOLUTION À L'EMPIRE

Quand la République est proclamée le 21 septembre 1792 quelle était la situation ? La cocarde était tricolore. Les drapeaux des régiments portaient encore tous la croix blanche cantonnant les coins du drapeau des couleurs rouges, bleus et autres. Comme la pavillon de la marine restait encore blanc pour les trois cinquièmes, le peintre David a été consulté par la Convention pour décider de la modification.



David propose alors qu'il soit accepté d'étendre les trois couleurs à l'ensemble du pavillon en les intervertissant : « *le bleu attaché à la gauche du pavillon, le blanc au milieu, et le rouge flottant dans les airs* ». Ceci a fait l'objet d'un décret du 27 pluviôse An 2, mais il ne s'appliquait qu'aux vaisseaux de la République. Les marins s'indignaient paraît-il de voir la « *livrée du tyran* » occuper une place plus grande sur les pavillons que les couleurs de la liberté. Observons au passage que le républicain David avait, en intervertissant les couleurs, rétabli en partie l'ordre historique puisque le bleu (écu de France) se trouvait auprès de la hampe.

Les drapeaux de l'armée française ont tous adopté le tricolore mais disposant les couleurs en damiers, en rosaces, voire en losanges, utilisant les combinaisons les plus variées et les plus inattendues. La croix blanche disparaît alors, mais le blanc demeure néanmoins la couleur dominante des drapeaux militaires jusqu'en 1812, avec un large carré blanc posé en losange au centre du pavillon, les angles opposés étant de couleur bleue et rouge.

Napoléon 1er considérant que cette disposition ne facilitait pas l'inscription des victoires sur les drapeaux, approuve, le 9 février 1812, une décision du duc de Feltre suivant laquelle les nouveaux emblèmes seraient tricolores par trois bandes : bleu, blanc, rouge. C'était d'ailleurs le pavillon de l'Empereur celui-là même qui flottait sur le Palais des Tuileries lorsqu'il était à Paris. En d'autres termes, le pavillon de la marine devenait désormais celui de l'armée toute entière. Deux années plus tard, Louis XVIII remonte sur le trône. Un arrêté du Gouvernement provisoire du 13 avril 1814 décide que la cocarde blanche est la cocarde française...ce que bien entendu Napoléon 1er s'empresse d'abroger au moment de son retour de l'île d'Elbe, lors de son passage à Lyon, le 13 mars 1815.

Après Waterloo, les actes de Napoléon étant considérés comme nuls « d'une nullité radicale », le Roi ne prend donc aucune décision et le drapeau blanc reprend sa place.

Quinze années plus tard, le drapeau tricolore est rétabli, le 1er août 1830, par une ordonnance signée de Louis-Philippe en sa qualité de lieutenant général du Royaume. La Charte nouvelle du 11 août 1830 dispose dans son article 67 « *La France reprend ses couleurs. A l'avenir il ne sera plus porté d'autre cocarde que la cocarde tricolore* ».

Le drapeau tricolore de la monarchie bourgeoise a bien failli céder la place au drapeau rouge après l'abdication de Louis-Philippe dès le 26 février 1848 quand le peuple a envahi l'Hôtel de ville, ayant à sa tête des émeutiers portant le drapeau rouge. Il ne restait plus dans la salle des délibérations que deux membres du Gouvernement provisoire : Lamartine et Marie. Les autres, exténués, étaient allés se coucher. En voyant les assaillants réclamer le droit d'aller à Vincennes prendre 80 000 fusils et d'arborer le drapeau rouge, Lamartine, se met à haranguer la foule en proclamant que l'Europe ne verrait dans ce drapeau que celui d'un parti et non d'un pays.

La foule retournée par ce discours, acclame alors avec enthousiasme le drapeau tricolore et le même jour le Gouvernement provisoire décrète que le drapeau de la République est le drapeau tricolore mais « *comme signe de ralliement et de reconnaissance pour le dernier acte de la révolution populaire...la rosette rouge sera placée à la hampe du drapeau* ».

Mais... très prudemment un nouveau décret publié neuf jours après escamote purement et simplement la rosette rouge en remettant en vigueur le décret de la Convention du 27 pluviôse an II. Pour ne plus parler de la rosette rouge, le décret du 7 mars 1848 précise même que le drapeau tricolore ainsi rétabli était celui qui avait été dessiné par le peintre David.

Il n'a plus été question de l'éphémère rosette rouge. Depuis lors et jusqu'à nos jours, les couleurs nationales resteront inchangées.



### LA DERNIÈRE AVENTURE DU DRAPEAU BLANC

La dernière fois que la question du drapeau s'est posée avec acuité, c'est après la guerre de 1870, quand le Comte de Chambord, Henri V, lance son manifeste du 5 juillet 1871 en proclamant « *La France m'appellera et je viendrai à elle tout entier, avec mon dévouement, mon principe et mon drapeau...* ».

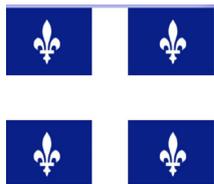
*Je l'ai reçu comme un dépôt sacré du vieux roi, mon aïeul, mourant en exil. Il a toujours été pour moi inséparable du souvenir de la patrie absente, il a flotté sur mon berceau, je veux qu'il ombrage ma tombe... ».*

Tout avait été tenté pour faire revenir le Comte de Chambord de son obstination. Un délégué monarchiste envoyé à Frohsdorf avait même proposé au prince de prendre le drapeau tricolore en formant une croix avec le blanc et en cantonnant les angles de bleu et de rouge...en vain.

Ce qui surprend dans cette irritante question du drapeau blanc c'est qu'il ne se soit trouvé personne pour démontrer au Comte de Chambord que le drapeau tricolore associait en réalité les vieilles couleurs de la monarchie française et de la livrée des Bourbons. Nul n'y a songé et c'est bien regrettable.

On sait que la question du drapeau a fait échouer la restauration monarchique en 1875 et ceci a changé certainement tout l'avenir de la France depuis lors.

La question du drapeau ne se posera jamais plus. Si la Constitution de 1875 est muette à ce sujet, par contre celles de 1946 et 1958 ont rappelé solennellement que l'emblème national est le drapeau tricolore bleu, blanc, rouge. Sait-on cependant que le drapeau de l'ancienne France n'a pas disparu et qu'il est toujours aujourd'hui, un peu modifié, l'emblème officiel de 4 millions de Canadiens de langue française de la province de Québec ?



*«Ce n'est pas sans émotion que l'on voit maintenant flotter dans cette province le drapeau (d'azur à la croix d'argent cantonnée de quatre fleurs de lys du même »,* ainsi que le définit la loi 14 du 9 mars 1950 (statuts de Québec). Les Canadiens français considèrent que la devise de Québec « Je me souviens », aux armes qui associent les fleurs de lys et les léopards, ainsi surtout que leur drapeau fleudelysé de l'ancien emblème royal de France, expriment la fidélité de la population envers

sa foi, sa langue et ses traditions. De leur côté les français d'Acadie, au Canada, au nombre de quelques centaines de milliers, ont choisi pour emblème représentatif le pavillon tricolore de la France en y ajoutant l'étoile de la Sainte Vierge.

Quand revient chaque année le souvenir des grandes heures du pays et que l'imposant drapeau tricolore descend sous la voûte de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, rayonnant de lumière, on songe alors à cette continuité de la nation française à travers les symboles des trois couleurs réunies sur son étendard :  
Le bleu de l'écu de France qui a accompagné les premières heures de notre histoire chrétienne ;



Le blanc de la nation française depuis Jeanne d'Arc, devenu également l'insigne du commandement royal.

Le rouge de l'oriflamme de Saint-Denis que levaient les rois dans l'antique abbaye ;  
Ces couleurs sont inséparables depuis plus de cinq siècles des fastes et des deuils du royaume, de l'Empire et de la République.

Symbole tout à tour religieux, royal, républicain, mais toujours national, le drapeau français unit aujourd'hui dans ses plis la pensée de tous ceux qui, à travers les siècles, poursuivent malgré tout cette oeuvre qui a pour nom : La FRANCE.

Cependant je ne terminerai pas par une allégorie mais plutôt par une appréciation qui n'engage à cet instant que moi, mais sans doute aussi j'espère, quelques autres.

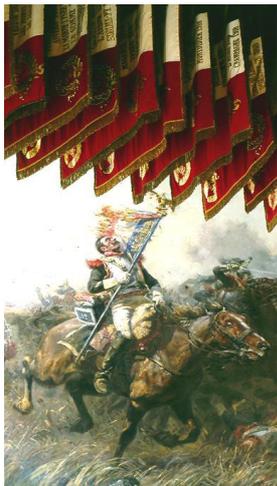
Jaurès disait « *l'excès d'internationalisme ramène au nationalisme* ». Européen convaincu et pas cocardier à outrance, plus modestement je dirais que l'absence de perspective nationale, la perte d'identité amène à une certaine décadence. Je me souviens encore à cet égard d'une conférence du presse du général De Gaulle sur l'Europe, la définissant comme l'Europe des patries.

Deux célébrations de faits historiques majeurs illustreront ces propos :

l'envoi du porte avions Charles De Gaulle et de quelques bâtiments pour commémorer avec nos amis Anglais une de nos plus grandes défaites navales à Trafalgar (geste Fair Play me direz-vous) ;



L'absence de tout représentant de l'Etat pour la commémoration en catimini, scandaleusement discrète de notre plus grande victoire française : Austerlitz, parce que quelques pseudo-philosophes avaient des « vapeurs existentielles. C'est un américain (certes de mère bretonne) qui incarnait Napoléon sur le Plateau de Pratzen pour cette reconstitution historique de la bataille avec pratiquement toute l'Europe représentée. J'ai eu alors un sentiment de colère et de honte pour un pays, en l'occurrence le mien, s'autoflagellant et n'assumant pas son histoire écrite par le sang de ses soldats, bafouant ainsi leur sacrifice, leur mémoire et tant de gloire chèrement acquise et gravée à jamais dans les plis de ses drapeaux et de ses étendards.



La dernière photo de cet exposé a été choisie comme le symbole du sacrifice du soldat au combat, étendard en main lors de la terrible charge dite de Reischoffen. Je profiterai de cette occasion pour tordre le cou à une légence. Cette charge où se sont illustrés notamment les 1er et 4e régiment de cuirassiers de la brigade Girard s'est déroulée dans le triangle Woerth, Morsbronn et Froeswillers (point central du combat). Reischoffen n'étant que le point de ralliement des troupes dans un renforcement de terrain pour éviter les tirs à mitraille prussiens venant du bois d'Elsassaushen. Les cavaliers ont chargé dans un terrain très accidenté et se sont heurtés aux houblonniers bordant le bourg de Morsbronn. Cette charge dite inutile a tout de même permis de fixer l'ennemi pour permettre aux troupes françaises de faire retraite. Le 4e régiment de cuirassiers du colonel Bille à la fin du combat n'avait plus que 150 hommes valides

Enfin pour terminer et pour mieux illustrer encore un sentiment de profonde injustice au regard d'une France livrée trop souvent à la vindicte de ses enfants ingrats je citerai un écrivain qui ne peut être taxé de nationalisme outrancier Albert Camus qui écrivait déjà en 1958 quand une République allait mourir de son impuissance à gouverner :

**« Il est bon qu'une nation soit assez forte de tradition et d'honneur pour trouver le courage de dénoncer ses propres erreurs. Mais elle ne doit pas oublier les raisons qu'elle peut avoir encore de s'estimer elle-même. Il est dangereux, en tout cas, de lui demander de s'avouer seule coupable et de la vouer à une pénitence perpétuelle ».**

Du même auteur, sans doute inspiré par le sujet : **« pour trouver la société humaine, il faut passer par la société nationale. Pour préserver la société nationale, il faut l'ouvrir sur une perspective universelle »**

